

Mars 2018 – N° 2

Les actions : zoom sur les réalisations 2017

Axe 1 : Animation, information et communication

Le Plan s'anime

La lettre d'actualité n° 1 a été mise en ligne en octobre 2017 sur le site des services de l'État dans la Vienne. La fréquence de parution dépend de l'actualité. A minima 4 numéros par an sont prévus. À destination des partenaires, **le fil du Plan** informe sur la mise en œuvre des actions et valorise les travaux de chaque partenaire.

Un questionnaire visant à faire l'état des lieux des sessions de formations-informations suivies et dispensées en 2017, ainsi que les perspectives 2018, sera prochainement adressé à l'ensemble des partenaires du Plan.



Axe 2 : Logement, santé et social

Les dispositifs se renforcent

L'articulation entre précarité et santé mentale est l'une des priorités du PDALHPD pour l'accès et le maintien dans le logement des publics cumulant des problématiques médico-psycho-sociales.

Dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS de Châtelleraut, CLS de Poitiers, CLS de la communauté de communes Vienne et Gartempe) et du Conseil local de santé mentale (CLSM de Poitiers), des actions concernant l'expérimentation d'une cellule pluridisciplinaire de gestion des situations individuelles complexes peuvent être définies. Des travaux sur ce type de dispositif ont d'ores et déjà été menés sur Châtelleraut et Poitiers.

L'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) a, quant à elle, vu ses effectifs renforcés dès octobre 2017 pour lui permettre d'aller vers les publics fortement précarisés et d'intervenir sur l'ensemble du territoire de la Vienne. L'action d'écoute psychologique pour les publics jeunes et les bénéficiaires du RSA est par ailleurs toujours en place. La mobilité des permanences d'accès aux soins de santé (Pass) sera développée sur les territoires actuellement non couverts (Loudun, Montmorillon) à compter de 2018.

À noter également l'appel à projet « Un logement d'abord » lancé par l'ARS qui a permis de retenir la candidature de l'association Audacia pour accompagner des personnes à la rue avec des troubles mentaux sévères.



Crédit photo EMPP de la Sarthe

Faites l'actualité : alimentez le prochain numéro du **fil** du Plan en nous adressant vos idées de sujets et illustrations sur ddcs-pecad@vienne.gouv.fr

Conception et réalisation : Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) – Département – Comité de rédaction
Pour toutes questions sur le **fil** ou sur les événements présentés, contactez le service Politiques sociales du logement de la DDCS : ddcs-pecad@vienne.gouv.fr

Axe 3 : Accès et maintien dans le logement

L'habitat des jeunes se développe

Action également portée par le Département, dans la fiche 18 de son Schéma départemental de l'habitat 2017-2022, les projets de structures adaptées à l'accueil des jeunes publics se poursuivent sur les territoires.

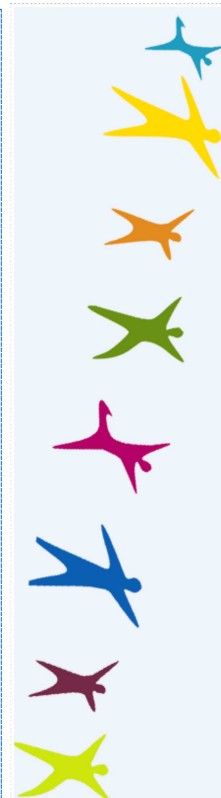
Sur la communauté de communes Vienne et Gartempe et notamment le Saint-Savinois, des réflexions sur l'offre en habitat pour les jeunes sont en cours :

- création ou redéploiement de places
- réhabilitation des sites existants

La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, Habitat de la Vienne et la Maison pour Tous formalisent une convention pour la création d'une RHJ (résidence habitat jeunes) sur 2 sites, pour un total de 42 places. La fin des travaux de la 1^{ère} tranche de 30 places est attendue courant 2019.

Sur Poitiers, la déconstruction/reconstruction de la RHJ Kennedy sur les 5 prochaines années est inscrite dans l'opération de renouvellement urbain des Couronneries, pilotée par Grand Poitiers. La convention pluriannuelle avec l'Anru (Agence nationale pour le renouvellement urbain) a été signée le 10 novembre 2017.

En 2016-2017, une étude portée par l'État a été conduite par l'Urhaj Poitou-Charentes (Union régionale pour l'habitat des jeunes) sur la communauté de communes du Pays Loudunais. Elle évalue le besoin entre 26 et 36 places qui pourraient se répartir entre une résidence centrale et deux micro-résidences.



Axe 4 : Hébergement

Des places supplémentaires

En 2017, 4 places supplémentaires en hébergement d'urgence ont été ouvertes sur Châtelleraut (+ 2) et Montmorillon (+ 2), auxquelles 4 places mobiles se sont ajoutées. Loudun a bénéficié de 2 logements en ALT (aide au logement temporaire) et Châtelleraut de 3 logements en IML (intermédiation locative).

Le projet intitulé « Un chez soi d'abord », élaboré par Audacia et le Centre hospitalier Henri Laborit, bénéficie du soutien financier de l'État (DDCS-ARS). Dans ce cadre, 5 places destinées aux grands marginaux ont été ouvertes à l'automne sur Poitiers.

Depuis fin 2017 et pour la période hivernale, un « point d'eau/point chaud » est ouvert par la Croix-Rouge en journée au Chus (Centre d'hébergement d'urgence sociale) à Poitiers.

Depuis la mi-décembre, pour répondre aux instructions ministérielles, un effort supplémentaire de mise à l'abri est effectif. Le nombre moyen quotidien de personnes hébergées en urgence a doublé.



Crédit photo ministère des solidarités et de la santé

Axe 5 : Habitat indigne et précarité énergétique

Un projet de guide sur l'habitat indigne

L'objectif de concevoir un guide sur le thème de la lutte contre l'habitat indigne a été présenté en décembre dernier aux membres du Pôle départemental (PDLHI), piloté par l'ARS.

Plus largement, la session plénière du PDLHI du 15 mars prochain abordera la mise en place du guide dans son bilan 2017 et ses perspectives 2018.



Crédit photo ministère de la cohésion des territoires

Les prochaines échéances

- 14 mars 2018 : comité responsable
- 15 mars 2018 : session plénière du PDLHI
- 29 mai 2018 : groupe d'animation